



Expulsion de ma propriétaire

Par **bigoude**, le **03/10/2011 à 14:54**

Bonjour,
je viens de prendre un appartement debut septembre 2011 suite d'une sepration avec mon epouse,ma propriétaire a déposé les cheques du loyer et la caution malheureusement ils ont ete rejetes maintenant je suite interdit bancaire et ma propriétaire veut me mettre dehors demain matin donc le 04/10/2011 . A t'elle le droit de faire cela sans passé par un huissier merci

Par **mimi493**, le **03/10/2011 à 15:05**

non. Elle doit passer par la procédure normale d'expulsion avec commandement de payer. Changez les barilletes des serrures, elle a du en garder des doubles.

Par **bigoude**, le **03/10/2011 à 15:26**

merci beaucoup cela me rassure je vais donc me mettre en contact avec elle et son huissier .super forum genial

Par **mimi493**, le **03/10/2011 à 15:38**

non, vous n'avez pas à vous mettre en contact avec l'huissier. Vous allez recevoir un

commandement de payer (à vos frais) et si vous ne payez pas dans les deux mois, le bailleur pourra vous assigner en justice pour faire constater la résiliation du bail.